

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf juillet à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, maire.

Etaient Présents, Mesdames et Messieurs : LEBLANC, VILLEY, LEGAY, FRANCOIS, PLAZIAT, CARON, COIGNARD A, FAYEULLE, COIGNARD C, DUTILLEUL, MOREIRA-CORREIA, HUMBERT, et LUSIAUX.

Absents excusés : Madame REBUT et Monsieur MORIN

Absents non excusés : Madame DETUNE et Monsieur LAVIGNE

Secrétaire : Monsieur CARON

Cabinet kinésithérapeute

Monsieur Plaziat ouvre la séance en évoquant l'appel d'offres réalisé pour les travaux du cabinet de kinésithérapie.

Après délibération, le conseil municipal entérine le choix de la commission travaux et retient les devis suivants :

- menuiseries extérieures : entreprise FRECHON pour un montant de 14 412 € HT
- maçonnerie : Christopher COIGNARD : 45 373 € HT
- plomberie-sanitaire : SARL Michel LEBLANC : 8 348 € HT
- électricité : SARL LEBELLOIS : 11 484 € HT
- peinture et la faïence : SARL HAMON Denis : 6 128 € HT

Cabinet médecin

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a été sollicitée par le sénateur Monsieur Maurey, intéressé pour installer sa permanence à Epaignes.

Après avoir réfléchi aux diverses possibilités, il a été décidé de lui proposer la maison se trouvant à l'entrée de l'espace René Poulingue.

Celle-ci était normalement dédiée temporairement au médecin, mais il a été décidé d'investir une partie des garages restants et de réaliser les mêmes travaux de rénovations que ceux entrepris au cabinet de kinésithérapie pour son installation sur la commune prévue à l'automne.

Monsieur Plaziat présente les devis reçus et retenus par la commission travaux :

- maçonnerie : Christopher COIGNARD pour un montant de 20 298 € HT.

- Menuiseries extérieures : Entreprise FRECHON : 6 579.30 € HT
- Electricité-chauffage : SARL LEBELLOIS : 6 653 € HT
- Plomberie-sanitaire : SARL LEBLANC : 2 898 € HT
- Peinture-faïence : SARL HAMON Denis : 3 131 € HT

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal entérine les choix de la commission travaux.

Madame le Maire revient sur la location de la maison à Monsieur Maurey. Le loyer proposé et accepté par le sénateur sera de 550 € mensuel. Un plus pour la commune. Entrée dans les lieux au 15 septembre.

SAEP - Branchements – espace René Poulingue

L'installation des compteurs d'eau sur l'espace René Poulingue afin de desservir les cabinets, doit être réalisé par le SAEP de Beuzeville.

Après étude et délibéré, le conseil municipal valide les deux devis du syndicat d'un montant de 840.34 € HT et 2826.74 € HT.

Assainissement – espace René Poulingue

Concernant les travaux d'assainissement deux devis ont été reçus suite à l'appel d'offres, un de VIA FRANCE pour un montant de 56 923 € HT et l'autre de 57 889 € HT de RESAUX ENVIRONNEMENT.

Après délibération, le devis retenu par les conseillers municipaux est celui de l'entreprise VIA France.

Sécurisation accès école

Après étude du projet de la sécurisation du parking et de l'accès à l'école, Monsieur PLAZIAT propose deux devis ; un de l'entreprise VIA FRANCE pour un montant de 74 505.32 € HT et le second de l'entreprise LE FOLL pour un montant de 79 781 € HT.

Le budget prévu pour ces travaux était de 100 000 € HT, celui-ci est largement tenu. Diminué d'une subvention au titre des amendes de Police.

Créations de postes

Dans le cadre de son évolution en interne, en tenant compte de son ancienneté, Christophe FOURNIER, en fonction à la Mairie depuis 8 ans, peut prétendre au statut d'adjoint administratif principal, pour cela, le poste doit être créé. Après délibéré, le conseil municipal approuve cette création.

Une partie importante des travaux d'espaces verts et les aménagements des bâtiments étaient jusqu'à maintenant externalisés. Suite à la malheureuse disparition de l'association ALPI et à la difficulté grandissante de trouver des artisans pour réaliser des petits chantiers, Madame le Maire demande au conseil l'autorisation de créer deux postes d'espaces verts, entretien.

De nombreux aménagements sont et doivent être faits par notre personnel sur les sites Poulingue et la ferme Pichon entre autres. Le coût en interne et la souplesse d'exécution sont vraiment des arguments majeurs pour augmenter nos équipes municipales.

Madame le Maire appuie son argumentaire en évoquant le nombre du personnel des communes voisines similaires à Epaignes ; Thiberville : 8 employés l'hiver, 9 l'été et Cormeilles : 7.

L'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes est une bonne chose mais nécessite plus de personnel à l'entretien.

Le conseil échange sur le sujet et décide la création de deux postes aux espaces verts.

S'ajoute à cela l'arrivée en stage en septembre de Audric BARBOSA DE ARAUJO, en CAP paysagiste.

De plus, une campagne de sensibilisation sera mise en place, afin de rappeler aux habitants qui disposent d'un trottoir qu'il serait judicieux l'entretenir.

Un rappel sera également fait concernant l'interdiction de brûler les déchets verts.

Les conseillers municipaux en profitent pour délibérer sur les horaires de tonte et décident donc qu'il sera autorisé de procéder aux travaux de tonte et toute taille : du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 10h à 18h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Madame FAYEULLE interroge Madame le Maire sur l'existence d'une convention avec le SDIS pour Adrien DILIS. Comme chef du personnel Madame le Maire a décidé du statut de Monsieur DILIS en accord avec le commandant du SDIS.

A l'école, les instituteurs ont demandé à ce qu'une personne soit quotidiennement dédiée au dortoir, ce qui implique de réorganiser le planning du personnel. Elise DELAMARE devrait être en charge de celui-ci.

Madame le Maire propose de garder Clothilde COIGNARD déjà en service civique à l'école cette année et appréciée de tous.

Les conseillers municipaux approuvent.

Madame le Maire en profite pour informer le conseil sur l'arrivée en septembre d'un nouveau directeur ; il s'agit de Monsieur Séverin VANPOUILLE, auparavant en poste à la direction de l'école de Tricqueville.

L'organisation et le règlement de la cantine devront également être revus avant la rentrée scolaire.

Vols cimetièrè

Madame le Maire revient sur les faits de vols qui ont été récemment constatés dans le cimetière communal.

Le conseil municipal échange sur le sujet, Madame FAYEULLE propose la fermeture de celui-ci, cependant difficile à gérer.

L'installation de caméras est à nouveau évoquée, où ? Comment ? Une demande sera faite auprès des services compétents (gendarmerie et préfecture).

ASE – subvention exceptionnelle

L'ASE a contacté Madame le Maire afin de l'informer de son projet de repeindre la façade extérieure du bâtiment du stade de foot. Pour cela, elle sollicite le conseil municipal pour l'attribution une subvention exceptionnelle de 200 €.

Après un tour de table, le conseil municipal accepte cette demande.

Devis divers

Des demandes de devis ont été faites pour des travaux de remplacement de coupoles et reprise d'étanchéité sur la couverture de l'école, le devis retenu est celui de l'entreprise ENC pour un montant de 3333.99 € HT.

Une convention avec le SIEGE doit être signée concernant les travaux de réseaux route de la Chapelle Becquet. Après délibéré le conseil municipal valide la convention et autorise Madame le Maire à la signer et approuve le devis d'un montant de 11 305 € HT.

Questions diverses

Madame le Maire fait état de nouveaux dysfonctionnements de l'alarme de l'école. Le problème est pris en charge par la commission travaux.

Monsieur LUSIAUX relate plusieurs gênes occasionnées par des jeunes dans le secteur du parc et la rue Saint Laurent ; dès que les trous présents sur les routes sont fraîchement rebouchés, les galettes sont rapidement récupérées et utilisées comme frisbees, expliquant en partie les trous permanents dans ce secteur !

Certains se seraient encore amusés à jouer dans l'armoire électrique. Au vu du danger, Madame le Maire va convoquer les parents concernés.

Madame le Maire évoque un réel manque d'occupation pour ces jeunes au sein du village. Elle souhaiterait y remédier.

Madame MIX, aimerait qu'un montage soit réalisé afin de montrer à tous les habitants, le travail réalisé au quotidien par le Maire et son équipe. Elle pense que les gens ne se rendent, en général, pas compte du travail effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.